• DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

FACE AU RISQUE, QUE FAIRE ?

DOCUMENT
À CONSERVER

Villiers sur Marne

PCS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
VILLIERS-SUR-MARNE

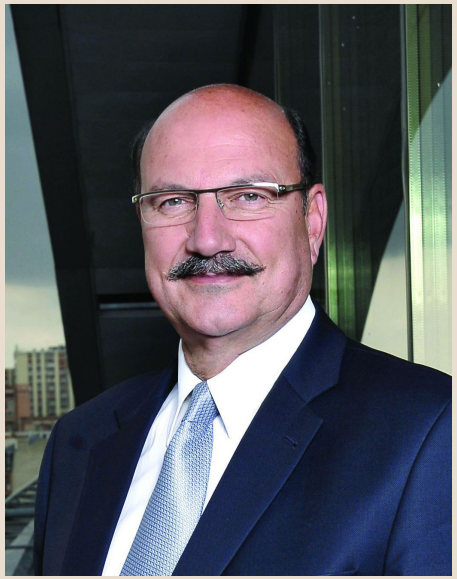

Madame, Monsieur, chers Villiérains,

*Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **Ri**sques **M**ajeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il revient au Maire de réaliser et de rendre public ce DICRIM, qui renseigne les administrés sur les risques existant sur le territoire, leurs conséquences et les mesures prises pour y faire face. S'il doit être examiné et conservé dans chaque foyer, il ne doit en aucun cas faire naître un quelconque affolement dans l'esprit collectif à propos de risques dont on sait pertinemment qu'ils sont extrêmement rares et limités. En plus de son rôle pédagogique, le DICRIM est destiné à vous informer sur la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas de crise.*

Votre Maire...

• SOMMAIRE

Les risques d'origine naturelle

Inondation par ruissellement et coulée de boue 06
Mouvement de terrain 07
Tempête, orage et pluie torrentielle 08
Canicule 09
Grand froid 10
Seïsme 11

Les risques transports

Transport collectif 12
Transport de matières dangereuses (TMD) 13

Les autres risques

Attaque terroriste 14
Incendie 15
Nucléaire 16
Pandémie 17

• QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement rare, d'origine naturelle ou humaine, qui peut occasionner des conséquences très importantes sur un grand nombre de personnes et de biens.

• LES RISQUES MAJEURS À VILLIERS-SUR-MARNE

Les risques d'origine naturelle

Inondation par ruissellement et coulée de boue
Mouvement de terrain – Tempête, orage et pluie torrentielle
Canicule – Grand froid – Seïsme

Les risques transports

Transport collectif – Transport de matières dangereuses (TMD)

Les autres risques

Attaque terroriste – Incendie – Nucléaire – Pandémie

• CONSIGNES GÉNÉRALES

AVANT

> Prévoir les équipements minimums

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments d'urgence
- Couvertures et vêtements de rechanges

> S'informer

- Des risques encourus
- Des signaux d'alerte
- Prendre connaissance des plans d'intervention des bâtiments où l'on se trouve

> S'organiser

- Discuter en famille des mesures à prendre en cas de catastrophe (protection, évacuation point de ralliement)
- Participer activement aux exercices de simulations et en tirer des conséquences et des enseignements

PENDANT

> Évacuer ou se confiner

en fonction de la nature du risque

> S'informer et écouter

les nouvelles à la télévision ou radio

- France inter 87.8
- France info 105.5
- France bleu 107.1
- BFVTV canal 15
- CNews canal 16
- LCI canal 26

> Ne pas aller chercher les enfants

À l'école ou tout autre lieu d'accueil où ils sont pris en charge

APRÈS

> S'informer, écouter la radio ou la télévision et suivre les instructions

> Informer les autorités de tout changement observé

> Apporter une première aide au voisinage, penser aux personnes âgées, fragiles ou handicapées

> Evaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner

> Se mettre à disposition des secours

Pour en savoir plus et constituer son plan familial de mise en sûreté :
https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-se-preparer

LE RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT ET COULÉE DE BOUE

Les inondations par ruissellement se produisent lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante. Elles sont souvent liées à d'autres aléas tels que les mouvements de terrains ou les coulées de boues.

IMPACTS : *Les inondations par ruissellement occasionnent presque autant de dommages que les inondations par débordement. La rapidité du phénomène provoque souvent un effet de surprise et laisse peu de temps aux populations pour s'organiser.*

AVANT

- Fermer les portes et fenêtres, les soupiraux et autres aérations pour ralentir l'entrée de l'eau
- Couper le gaz, l'électricité, la chaudière, et le disjoncteur
- Mettre les produits toxiques et polluants à l'abri de la montée des eaux pour éviter la pollution de l'eau
- Remonter à l'étage ou mettre en hauteur les meubles et les objets précieux
- Stationner son ou ses véhicules sur des espaces hors zones inondables
- Prévoir l'évacuation ou le confinement

PENDANT

- Selon les consignes des pouvoirs publics, rester confiné ou évacuer son logement
- Ne pas s'engager ni à pied, ni en voiture dans les zones inondées
- Eviter tout déplacement avec une embarcation
- Ecouter la radio :
  France inter 87.8
  France infos 105.5
  France bleu 107.1
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou tout autre lieu d'accueil où ils sont pris en charge
- Ne pas téléphoner, laisser libre les lignes pour les secours

APRÈS

- Aérer, nettoyer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer auprès de la mairie que l'eau est potable
- Avoir une consommation d'eau très modérée afin de permettre aux réseaux d'assainissement de retrouver un fonctionnement normal
- Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur et/ou un congélateur hors service

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il regroupe plusieurs types de phénomènes : les affaissements et les effondrements des cavités souterraines, les écroulements et les chutes de blocs, les glissements de terrain, le retrait-gonflement des argiles.

IMPACTS : *L'impact potentiel sur les bâtiments et les réseaux dépend essentiellement de l'ampleur de l'événement. En effet, les mouvements de terrain peuvent ensevelir des zones entières et redessiner la morphologie des paysages sur plusieurs hectares. Les destructions se font par impact ou recouvrement dans le cas des éboulements des chutes de blocs et des glissements de terrain rapides. Dans le cas des glissements de terrain lents et des affaissements, il est fréquent d'observer une destruction des bâtiments par fissuration et effondrement. Tous les réseaux et notamment ceux enterrés sont très vulnérables aux risques de ruptures.*

AVANT

- En cas de craquements inhabituels **(1)** et inquiétants, évacuer le bâtiment immédiatement.
- Signaler à la mairie l'apparition de fissures dans le sol **(2)** ; des désordres apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau **(3)**, craquement dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus **(1)**; l'apparition d'un fontis (trou dû à la rupture du toît) **(4)**; l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

PENDANT

- Evacuer les bâtiments sans utiliser les ascenseurs et s'éloigner des zones dangereuses

APRÈS

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Informer les autorités (pompiers : 18 ou 112 et la mairie)

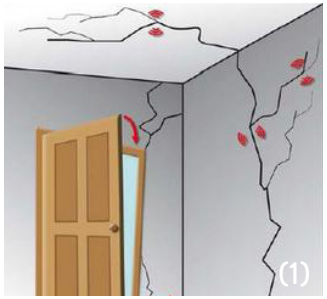

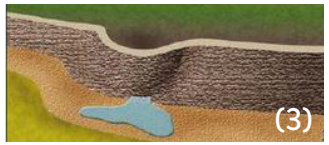

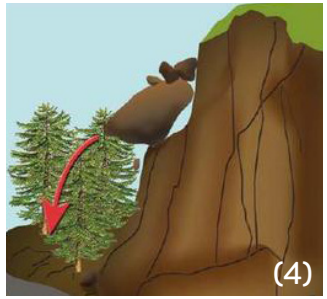

Sources: • http://observatoire-regional-risques-paca.fr/article/consignes-tenir-en-cas-mouvements-terrain

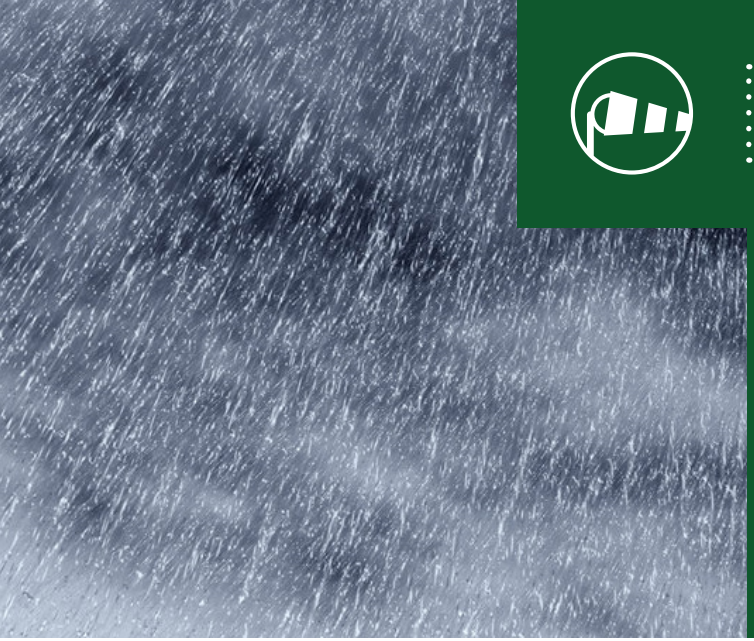

LE RISQUE TEMPÊTE, ORAGE ET PLUIE TORRENTIELLE

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents avec des rafales supérieures à 100km/h dans les terres et à 120km/h sur les côtes. Elles ont souvent lieu en automne et en hiver.

IMPACTS : *Une tempête peut entraîner la chute de branches et d'objets divers, rendre les routes impraticables et perturber fortement les transports en commun. Les risques d'accidents de véhicules, de blessures et les dégâts matériels sont très élevés.*

AVANT

- Rentrer tous matériels ou objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Fermer les portes, les fenêtres et les volets
- Si vous êtes à l'extérieur, se diriger vers un abri en dur avec toiture solide
- Si vous êtes en voiture, ne pas stationner sous les lignes électriques ou sous un arbre
- Prévoir un éclairage de secours

PENDANT

- Ne surtout pas sortir
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de la télévision
- Etre vigilent face aux chutes d'objets
- Ecouter la radio :
  France inter 87.8
  France infos 105.5
  France bleu 107.1
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou tout autre lieu d'accueil où ils sont pris en charge
- Ne pas téléphoner, laisser libre les lignes pour les secours
- Ne pas rester sous les arbres

APRÈS

- Ne pas toucher les fils électriques au sol
- Rebrancher appareils électriques et antennes de télévision
- Couper arbres et branches qui menacent de s'abattre
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas tenter de monter dans les arbres menaçants

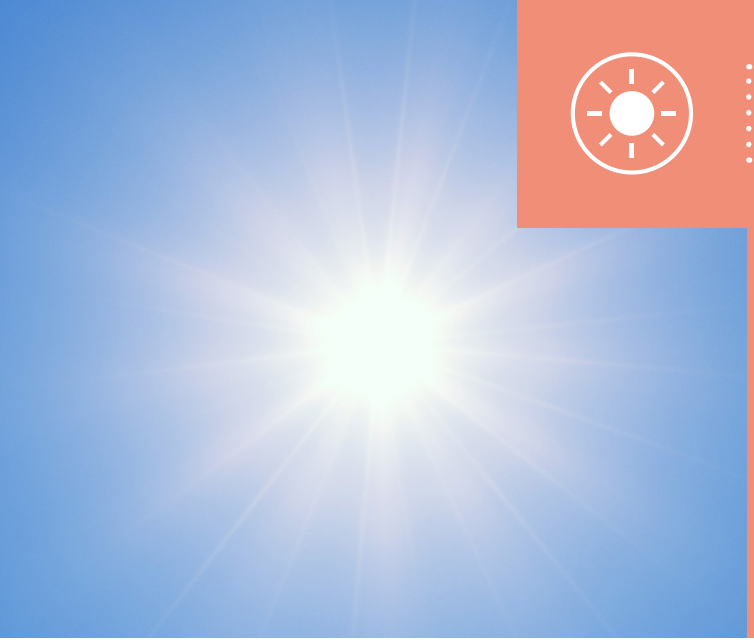

LE RISQUE CANICULE — FORTES CHALEURS

On parle de canicule lorsque les températures observées sont anormalement élevées jour et nuit pendant au moins trois jours : 18 à 20° la nuit et 30 à 36° le jour.

IMPACTS : *Ces conditions météorologiques peuvent être difficiles à supporter en particulier au début de la période car le corps n'est pas encore habitué aux températures élevées et quand la canicule s'accompagne d'humidité, d'une absence de vent et/ou d'une pollution atmosphérique. Certains individus tels que les personnes âgées et les nourrissons sont beaucoup plus vulnérables face à ces épisodes.*

AVANT

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès du C.C.A.S (01 49 41 31 62) pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aides et de secours puissent leur venir en aide en cas de vagues de fortes chaleurs
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'entraide peut s'avérer capital
- Demander conseil à son médecin, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier

PENDANT

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Passer du temps dans les endroits climatisés comme les grands magasins. Certains services communaux comme le cinéma Le Casino, la Résidence des personnes âgées et l'ESCALE sont équipés de climatiseurs
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Les signes qui doivent vous alerter : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête
- En cas de malaise, contacter le 15 (SAMU)

APRÈS

- Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence

LE RISQUE GRAND FROID

On parle de grand froid lorsqu'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance et son intensité dure au moins deux jours et que son étendue géographique est importante.

IMPACTS : *Les impacts du grand froid sont importants puisqu'il favorise la mortalité et notamment des sans-abri, des personnes fragiles et âgées. Les intoxications au monoxyde de carbone sont en recrudescence à cette période. Enfin, lorsqu'il s'accompagne d'un épisode neigeux, les activités économiques sont fortement touchées.*

AVANT

- S'informer des prévisions météorologiques auprès des médias et/ou sur internet
- Protéger vos canalisations d'eau contre le gel
- Prévoir des moyens d'éclairage et de chauffage de secours en cas de coupure d'électricité

PENDANT

- Pour sortir et vous déplacer, veiller à un habillement adéquat
- Porter la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes et ne sortez pas des enfants en bas âge
- Ne buvez pas d'alcool car il favorise la baisse de la température du corps en atmosphère froide
- Ne pas surchauffer les logements et veiller à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et elle peut être mortelle
- Ne toucher en aucun cas à des fils tombés au sol et surveillez vos canalisations d'eau

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Vérifier vos canalisations d'eau après le dégel
- Faire attention aux câbles électriques tombés
- Apporter une première aide aux voisins
- Penser aux personnes âgées, isolées et fragiles

• LE RISQUE SÉISME

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments. Cette vibration provient de la rencontre des plaques terrestres qui peuvent se cogner, glisser les unes contre les autres ou même passer l'une en dessous de l'autre. Ce sont certaines de ces rencontres qui provoquent des chocs.

Le séisme est la catastrophe naturelle la plus meurtrière connue actuellement sur le globe terrestre. Ses effets directs (effondrements de bâtiments, chutes d'objets) ou induits comme les mouvements de terrains ou encore les tsunamis sont dévastateurs. Le séisme peut aussi induire d'autres phénomènes comme les incendies ou les ruptures de réseaux de gaz provoquant un nombre important de victimes qui se retrouvent sans abri et évacuées. Il peut provoquer la destruction de nombreux bâtiments comme les usines ou encore des sites de production importants pour l'économie d'un pays ainsi que la destruction de ponts, de routes et de voies ferrées qui provoque une véritable perturbation dans l'activité économique. La reconstruction suite à ces dégâts est très coûteuse.

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés
- Etudier l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment
- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité

PENDANT

- **A l'intérieur**
  Ne pas sortir, se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- **A l'extérieur**
  S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, ponts, fils électriques) A défaut, s'abriter sous un porche
- **En voiture**
  S'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRÈS

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments. Attention il peut y avoir plusieurs secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer
- En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou tout autre lieu d'accueil où ils sont pris en charge
- Eviter les zones côtières
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol
- Ecouter la radio
  France inter 87.8
  France infos 105.5
  France bleu 107.1

LE RISQUE TRANSPORT COLLECTIF

Toutes les communes sont susceptibles de connaitre un accident de transport de forte ampleur. Les accidents de transports impliquant de nombreuses victimes à Villiers-Sur-Marne peuvent avoir lieu par route ou par voie ferrée notamment.

La commune est reliée à Paris par l'autoroute A4 (qui dessert le nord et l'ouest de la ville). Elle est traversée par 11 lignes de bus RATP (106, 110, 120, 206, 207, 210, 306, 308, 310, N33 et N130) ainsi que par la navette municipale qui relie les secteurs du Bois de Gaumont, des Stades, du Collège des Prunais et de la gare RER, via deux itinéraires du lundi au vendredi et le dimanche matin. A noter : une extension d'un des itinéraires vers le quartier des Luats le dimanche. Le chemin de fer s'étend sur une distance de près de 3km traversant toute la commune depuis les quartiers des Luats et des Boutareines en passant par le Centre-ville, les Perroquets et les Ponceaux jusqu'aux quartiers des Stades et du Bois de Gaumont. Le mode de transport par train est un des modes les plus sûrs, mais le transport de masse qu'il inclut, peut entraîner des accidents graves.

RETENEZ ATTENTIVEMENT CES GESTES, ILS PEUVENT S'AVÉRER DÉTERMINANTS ET SAUVER DES VIES

- Alerter **le plus rapidemment possible** les secours et facilitez leur travail
- Sur **autoroute**, utiliser en **priorité les bornes d'appel** qui faciliteront votre localisation
- Sur route, appeler l'un des 4 numéros suivants (d'une cabine téléphonique, d'un particulier)
  SAMU : 15 / **POMPIERS** : 18 / **POLICE-GENDARME** : 17 ou le 112

Lorsque vous contactez les secours, il est primordial de leur fournir les informations suivantes :

- La localisation précise de l'événement (ville, rue, numéro, etc...)
- La nature du problème (accident, incendie, etc...)
- Le nombre de victimes, la gravité des blessures
- Les risques éventuels (incendie, etc...)
- Les premières mesures prises ;

Ne jamais raccrocher en premier !

EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, PORTER ASSISTANCE AUX BLESSÉS SANS RISQUER D'AGGRAVER LEUR ÉTAT

NE PAS DONNER À BOIRE

NE PAS DÉPLACER LE CORPS
SAUF RISQUE INCENDIE OU EXPLOSION

PARLER AFIN DE RASSURER LE BLESSÉ ET DE LE MAINTENIR ÉVEILLÉ

COMPRIMER TOUTE HÉMORRAGIE

DESSERRER SES VÊTEMENTS ET ENLEVER DE SA BOUCHE CE QUI POURRAIT ENTRAVER SA RESPIRATION (ÉVENTUELLEMENT PRATIQUER LE BOUCHE À BOUCHE)

LE COUVRIR AFIN DE LUTTER CONTRE LE FROID

Si le déplacement d'un blessé est rendu obligatoire compte tenu d'un risque imminent :

- Ne pas tirer le blessé par les membres
- Éviter toute torsion de la colonne vertébrale ;
- Placer le blessé en Position Latérale de Sécurité (allonger sur le côté avec le genou fléchi pour qu'il ne roule pas)

(Source: • Plaquette d'évacuation d'un autocar en cas d'urgence, Carcept Prev /Klésia, 26 janvier 2017)

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque se produit lors du transport par voies routières, ferroviaires ou par canalisations souterraines de produits qui peuvent être corrosifs, inflammables, toxiques ou explosifs. L'évaluation des risques de transport de matières dangereuses est difficile tant la diversité des produits, des lieux et des causes est grande.

IMPACTS : *Les conséquences sur les personnes peuvent être très graves et dues notamment aux effets de souffle, à des projectiles ou encore en cas d'émanation toxique. Les retentissements économiques et environnementaux peuvent également être très importants.*

AVANT

- Connaître les risques et les consignes de confinement / d'évacuation
- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses
- Connaître les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transports

336 → CODE DANGER : ICI TRÈS INFLAMMABLE (33) ET TOXIQUE (6)

1224 → 1224: CODE MATIÈRE : ICI « CÉTONES LIQUIDES »

Une autre plaque (losange) précise le symbole de quelques dangers, en voici quelques exemples :

MATIÈRE OU GAZ INFLAMMABLE | MATIÈRE OU GAZ CORROSIF | RISQUE D'EXPLOSION | MATIÈRE OU GAZ TOXIQUE

PENDANT

Si vous êtes témoin :

- Alerter les pompiers en leur indiquant si possible, le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, les codes et symboles inscrits sur le véhicule
- S'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf si menace d'incendie ou d'explosion, et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- En cas de contact avec un produit dangereux, se laver et se changer
- Ne pas fumer, ne pas provoquer de flammes ni d'étincelles

Si vous êtes alerté d'un risque TMD :

- Rester dans son bâtiment ou rejoindre le bâtiment le plus proche
- Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)
- Arrêter les ventilations et climatisations, couper le gaz et l'électricité
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Ne pas sortir
- Ne pas fumer, ne pas provoquer de flammes ni d'étincelles

APRÈS

- Attendre le signal de fin d'alerte pour sortir
- Si vous étiez confinés à la fin de l'alerte aérer le local où vous vous étiez réfugiés.

• LE RISQUE TERRORISTE

La France définit le terrorisme dans son livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme « un mode d'action auquel ont recours les adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelles pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques ».

IMPACTS : *Le terrorisme frappe « sans discernement des civils…La violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements… »*

AVANT

Au quotidien, surveillez vos effets personnels dans les lieux publics

> Signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17

> Repérez les issues de secours dans les lieux publics

> Avant d'assister à un événement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les contrôles : fouille des sacs, ouverture de manteaux, interdiction des sacs volumineux,…

> Formez-vous aux gestes qui sauvent

> Renseignez-vous sur les moyens d'alerte, apprenez les numéros d'urgence Apprenez les bons reflexes en consultant le site internet : **https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste**

> Engagez-vous : sapeur-pompier volontaire, garde nationale (réservistes police, gendarmerie, armée), réserviste sanitaire, réserviste communal de sécurité civile, bénévole des associations agréées de sécurité civile

> Informez-vous et signalez une situation inquiétante de radicalisation au numéro vert **0 800 005 696** ou sur le site **http://www.stop-djihadisme.gouv.fr**

PENDANT

> Echappez-vous

- localisez le danger pour vous en éloigner
- si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
- ne vous exposez pas, alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

> Si c'est impossible, cachez vous

- enfermez-vous et barricadez-vous
- éteignez la lumière et coupez le son des appareils, dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
- éloignez-vous des ouvertures et allongez vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier …)

> Alertez

- dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 – 114 pour les personnes ayant du mal à parler ou à entendre
- ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, gardez les mains ouvertes et levées

> Et aussi :

- limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de SECOURS
- respectez les CONSIGNES des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux

APRÈS

> Si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF) afin d'être informé sur vos proches (lieu indiqué par les autorités après un attentat)

> Contactez le 08VICTIMES au **08 842 846 37** ou le **116 006**

> Informez-vous auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes : **http://www.gouvernement.fr/guide-victimes**.
Vous trouverez des informations pour :

- accéder à un SOUTIEN psychologique
- contacter une association d'AIDE aux victimes
- Faciliter vos demandes
- Déposer plainte
- Demander une indemnisation au fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI)
- **https://www.fondsdegarantie.fr**

• L'INCENDIE

Trois minutes, c'est le temps qu'il faut pour qu'une pièce en flamme atteigne les 600 degrés. Dans la 1ère minute, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.Dans la 2ème minute, un seau peut encore stopper le feu. Mais au bout de la 3ème minute, une citerne est nécessaire.

Les principaux dangers du feu sont bien évidemment liés à la chaleur élevée mais pas seulement. Les brûlures peuvent être causées par les flammes elles-mêmes mais également par les fumées chaudes ou encore les rayonnements infrarouges. Les autres risques sont essentiellement respiratoires, asphyxie, brûlure des poumons, empoisonnement par des gaz toxiques. Enfin, la chaleur peut provoquer des explosions de bouteilles de gaz et de réservoirs ainsi que de certains produits comme les engrais ammonitrés. Ces explosions peuvent provoquer des chutes violentes de personnes, des projections d'éclats. A cela s'ajoute, lorsque le feu se produit à l'intérieur, l'obscurcissement de la vision par la fumée et le risque d'effondrement de la structure.

AVANT

> Ne pas laisser les appareils électriques en veille
> Ne pas surcharger les prises électriques
> Eteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit
> Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison)
> Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance
> Eloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes
> Faire vérifier par des spécialistes les installations électriques, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées)
> Faire ramoner par des spécialistes, les conduits et les cheminées une fois par an.
> Installer des détecteurs de fumée conformes à la norme NF-EN 14 604 et si possible à proximité des chambres

PENDANT

> Si l'incendie est chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuer les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées qui précèdent la venue des flammes
- Fermer la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée
- Ne pas revenir sur sur vos pas
- Appeler les pompiers (18 ou 112) et répondre calmement à leurs questions
- Ne raccrocher le téléphone que lorsque les sapeurs-pompiers vous y invitent

> Si l'incendie est au-dessous ou sur votre pallier :

- Rester chez vous
- Fermer la porte palière et la mouiller
- Appeler les pompiers (18 ou 112) et répondre calmement à leurs questions
- Ne raccrocher le téléphone que lorsque les sapeurs-pompiers vous y invitent
- Se manifester à la fenêtre
- Se baisser si vous êtes dans la fumée et se mettre un mouchoir devant le nez

> Si l'incendie est au dessus :

- Sortir par l'issue la plus proche

• LE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire provient du risque de rejet d'éléments radioactifs qui peut survenir lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou encore en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire.

IMPACTS : *En cas d'irradiation à fortes doses, apparaissent de façon précoce (quelques heures à quelques semaines), divers maux tels que malaises, nausées, vomissements, brûlures de peau, fièvre, agitation voire la mort. En cas d'irradiation à faibles doses, des effets n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes et peuvent se manifester longtemps après (plusieurs années). Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques.*

AVANT

> Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité,
> Connaitre la fréquence de la radio qui diffusera les messages

PENDANT

> En cas d'alerte, rester à l'écoute des consignes par les autorités. En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le Préfet pourra procéder à la distribution de comprimés d'iode.
> Rentrer dans le bâtiment plus proche,
> Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle des produits radioactifs,
> Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage,
> Boucher les entrés d'airs (portes, fenêtres et bouches d'aération)
> Écouter la radio. Toutes les précisions sur la nature des dangers, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter seront données par la radio
> Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou tout autre lieu d'accueil où ils sont pris en charge. En vous déplaçant, vous risquez de vous mettre en danger inutilement et de gêner les secours,
> Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations sont données par la radio.

APRÈS

> À la fin de l'alerte, respecter les consignes qui vous seront données par les autorités
> Ne pas toucher aux objets, aliments ou à l'eau qui auraient été contaminés.

• LE RISQUE PANDÉMIE

On parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une maladie.

IMPACTS : *Les conséquences d'une pandémie, lorsqu'elle ne peut pas être maîtrisée, peuvent être très importantes et avoir un impact fort sur la démographie.*

LES COMPORTEMENTS DITS « BARRIÈRES »

AVANT

Se faire vacciner. La vaccination est la barrière la plus efficace si le vaccin existe.

- Avoir recours aux médicaments s'ils existent
- Adopter les gestes barrières
- Les détenteurs d'oiseaux domestiques font l'objet d'une nouvelle réglementation depuis 2016 (Arrêté du 08 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité)

APRÈS

- Se laver régulièrement les mains
- Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche
- Porter un masque si vous êtes malade ou en contact avec des personnes fragiles
- Éviter de serrer les mains, embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verres, serviettes de toilettes…)
- Éviter les lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun) et éviter d'y emmener les nourrissons et les enfants
- Aérer votre logement pour renouveler l'air

• LES DISPOSITIFS D'ALERTE

La sirène

Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. La France a défini un signal unique au plan national. Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de 3 séquences d' 1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

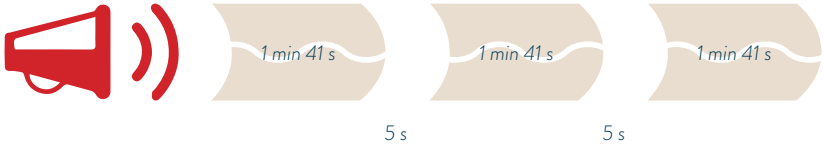

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d' 1 minute seulement, qui était diffusé le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un évènement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace. Elle permet d'attendre la fin de l'alerte, ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

La radio

Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio. Mettez-vous à l'écoute de France info, France Inter, France Bleu ou toute autre radio locale.

Fréquences Radios :
France Inter 87.8 FM
France Info 105.5 FM
France Bleu 107.1 FM

L'automobile équipée d'un système d'alerte

C'est un véhicule sérigraphié « Police Municipale » équipé d'un mégaphone qui permet de diffuser un signal d'alerte ainsi que des consignes.

Les réseaux sociaux

Sur TWITTER, s'abonner et activer les notifications du compte @Beauvau_alerte. FACEBOOK offre la possibilité d'être informé via un dispositif de communication lié à son outil «Safety Check» de localiser où se trouvent les proches. GOOGLE relaie sur son moteur de recherche, au travers de son outil «Posts on Google», les messages du Ministère de l'Intérieur pour les utilisateurs effectuant des recherches dans les zones impactées ou lorsque les mots clés seront en rapport avec l'évènement en cours. Enfin, les société RATP, VINCI autoroutes et France Télévision relaient aussi via leurs applications, réseaux sociaux ou panneaux d'information, les messages du Ministère si la situation le nécessite.

Les panneaux lumineux

La Commune dispose de panneaux lumineux d'informations. Ces outils de communication urbaine permettent la diffusion d'informations municipales, notamment en cas de crise si cela devait être nécessaire.

• LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villiers-sur-Marne est chargé de constituer un registre confidentiel des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir les informer et les contacter en cas de crise majeure et notamment de canicule.

PEUVENT S'INSCRIRE :

Les personnes âgées de 70 ans et plus , les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées et toutes les autres personnes fragiles qui rencontrent des difficultés de santé particulières. L'inscription sur ce registre doit résulter d'une demande volontaire et demeure facultative.Elle n'exclue bien sûr aucune personne du bénéfice des secours.

Si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre, veuillez retourner le formulaire ci-joint et complété à l'adresse suivante :

C.C.A.S
Maison de la famille Michel Bucher
5, Rue Léon Dauer
94 350 Villiers-sur-Marne

Villiers-sur-Marne

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)
PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE (ANCIENNEMENT REGISTRE CANICULE)

Je soussigné(e) :

NOM : .....Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) : .....

Sollicite l'inscription à « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou du
Plan d'alerte et d'urgence (anciennement registre canicule) en qualité de :

- ❑ personne âgée de 70 ans et plus
- ❑ personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- ❑ personne handicapée
- ❑ personne fragile pour d'autres raisons. Précisez :.....
- ❑ habitant de la commune

J'atteste être :

- ❑ sous assistance respiratoire
- ❑ à mobilité réduite
- ❑ sous assistance d'un appareillage électrique
- ❑ sous dialyse
- ❑ personne isolée
- ❑ personne immobilisée
- ❑ personne alitée
- ❑ personne malade
- ❑ autre (à préciser) :.....

<u>Coordonnées du médecin traitant :</u>

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

☐ **Je consens** à ce que les **données relatives à mon état de santé** soient enregistrées dans l'« annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou du Plan d'alerte et d'urgence (anciennement registre canicule)
Fait à ....., le .....*Signature*

<u>Accessibilité du logement</u> : ❑ Plein pied ❑ Etage. Précisez :.....

22

<u>Mode de déplacement au domicile</u> : ❑ seul(e) ❑ avec une canne ❑ en fauteuil ❑ en déambulateur

TSVP

Je certifie bénéficier :

❑ **D'un service d'aide à domicile :**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

❑ **D'un service de soins infirmiers à domicile :**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Téléphone : .....

❑ **D'un autre service *(portage des repas à domicile, téléalarme, ...)* :**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Téléphone : .....

❑ **D'aucun service à domicile**

Périodes d'absences prévues :
Entre le 1er juin et le 31 août 2018 : .....
Je m'engage à communiquer au CCAS les jours d'absence de mon domicile, non indiqués ci-dessus.

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Lien avec vous : .....

Possède-t-elle les clés de chez vous ? ❑**oui** ❑**non**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Lien avec vous : .....

Possède-t-elle les clés de chez vous ? ❑**oui** ❑**non**

Je soussigné(e), M..... .....,

Atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de ce questionnaire est **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de Villiers-sur-Marne dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population et/ou du Plan d'alerte et d'urgence (anciennement registre canicule) ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à ....., le .....*Signature*

Formulaire à retourner à
Monsieur le Maire de Villiers-sur-Marne, Président du C.C.A.S
Maison de la famille Michel Bucher
5 Rue Léon Dauer 94 350 Villiers-sur-Marne

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place du dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) et/ou du Plan d'alerte et d'urgence. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Villiers-sur-Marne, Président du C.C.A.S. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, le C.C.A.S et les agents des dispositifs de gestion de situation de crise de Villiers-sur-Marne, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à Monsieur le Maire et Président du C.C.A.S, Place de l'Hôtel de ville 94350 Villiers-sur-Marne

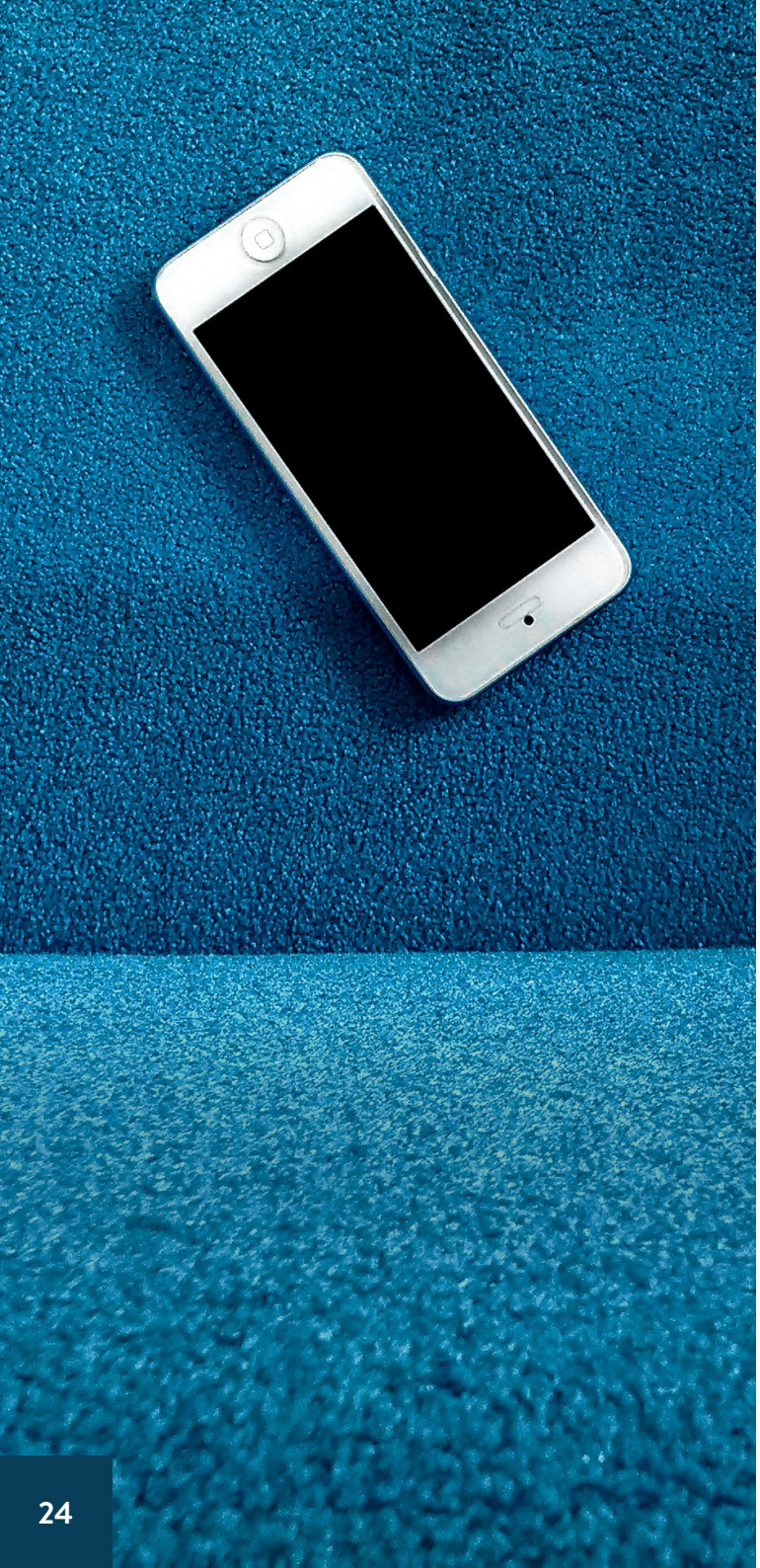

• NUMEROS UTILES

Police secours	**17 ou 112**
Urgence *(personne ayant du mal à parler ou à entendre)*	**114**
Pompiers	**18**
SAMU/SMUR	**15**
Police municipale	**01 49 41 13 13**
Préfecture du Val-de-Marne	**01 49 56 60 00**
Mairie de Villiers-sur-Marne	**01 49 41 31 00**